

DÉFINITIONS

Les expressions ci-dessous utilisées dans le Contrat commençant par une majuscule auront la signification suivante :

- « **Agrégateur de sites de prise de rendez-vous en ligne** » : désigne le moteur de recherche, accessible sur la Plateforme LEMEDECIN.FR, permettant à l'Utilisateur de connaître les sites de rendez-vous sur lequel le Professionnel recherché a activé la prise de rendez-vous en ligne.
- « **Annuaire** » : désigne l'annuaire mis à disposition des Utilisateurs, sur la Plateforme LEMEDECIN.FR, référençant l'ensemble des Professionnels de santé ayant souscrits aux Services, en fonction de leur spécialisation médicale et de leur géolocalisation. Par défaut, l'algorithme du moteur de recherche de la Plateforme LEMEDECIN.FR met à jour l'annuaire des praticiens à intervalle régulier afin que les résultats de la recherche soient aléatoires et ne permettent pas de favoriser un praticien plutôt qu'un autre. Il n'y a aucun lien capitalistique de quelque nature que ce soit entre les Professionnels de santé et la Société susceptibles d'influencer le référencement des praticiens sur la plateforme.
- « **Article** » : désigne tout article des présentes CGS.
- « **CGS** » : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation.
- « **Charte des données personnelles** » : désigne la charte de protection des Données à Caractère Personnel de la Société, établie spécifiquement pour les besoins des Services fournis par la Société.

- « **Codes Identifiants** » : désigne le couple unique propre à chaque Utilisateur, composé d'un identifiant et d'un mot de passe sécurisé attribués à ce dernier, afin de pouvoir accéder à son propre Espace Patient et aux Services sur la Plateforme LEMEDECIN.FR.
- « **Compte** » désigne le droit d'accès strictement personnel de l'Utilisateur à certains Services non publiquement accessibles, matérialisé, pour un Patient, par son Espace Patient.
- « **Données à Caractère Personnel** » désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée identifiable une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
- « **Données de Santé à Caractère Personnel** » désigne toute Donnée à Caractère Personnel du Patient recueillie par un Professionnel à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médico-social et notamment dans le cadre de l'utilisation des Services sur la Plateforme LEMEDECIN.FR.
- « **Dossier Médical** » désigne un carnet de santé numérique mis à disposition du Patient sur la plateforme LEMEDECIN.FR, lui permettant de renseigner les informations médicales le concernant qu'il souhaite (tels que notamment traitements, résultats d'examen, allergies, etc.) et de les sauvegarder de manière sécurisée sur la Plateforme LEMEDECIN.FR, afin de permettre au Professionnel choisi par le Patient d'optimiser le choix des soins et le suivi du traitement de ce dernier.

- « **Espace Patient** » : désigne le module informatique de la Plateforme LEMEDECIN.FR consacré à chaque Utilisateur individuellement, à l'ensemble de ses informations propres et à son utilisation du Service.
- « **Fiche Praticien** » : désigne la fiche propre à chaque Professionnel, disponible sur la Plateforme LEMEDECIN.FR contenant notamment ses coordonnées, les informations sur les soins qu'il propose, une description de sa formation et de son parcours professionnel.
- « **Formulaire** » : désigne le formulaire d'inscription à remplir par l'Utilisateur en vue de la création de son compte et de l'enregistrement des informations le concernant sur une base de données sécurisées.
- « **Forum** » : désigne un espace collaboratif virtuel disponible sur la Plateforme LEMEDECIN.FR qui permet aux Utilisateurs d'échanger entre eux, de publier, d'accéder aux publications (article, lien, photovideo etc..) des autres Utilisateurs relatives à la santé et au domaine médical, et de les commenter.
- « **Messagerie** » : désigne la messagerie sécurisée disponible sur la Plateforme LEMEDECIN.FR, permettant la communication entre Patients et Médecins.
- « **Modules** » : il s'agit de l'ensemble des outils mis à la disposition de l'Utilisateur pour rechercher et/ou contacter un Professionnel adapté à ses besoins, aux fins soit de déterminer d'un rendez-vous physique avec le Professionnel, soit de réaliser une Téléconsultation.
- « **Moteur de recherche santé** » : il s'agit d'un moteur de recherche permettant, en fonction des informations entrées par l'Utilisateur, de fournir des ressources extérieures sélectionnées présentes sur des sites tiers.
- « **Patient** » : désigne tout Utilisateur utilisant les Services fournis sur la Plateforme LEMEDECIN.FR afin, notamment, d'accéder aux Fiches des Professionnels qui y sont

référencés grâce à un module de recherche et d'entrer en contact avec eux, aux fins, soit de déterminer d'un rendez-vous physique avec le Professionnel, soit de réaliser une Téléconsultation.

- « **Plateforme LEMEDECIN.FR** » ou « **Plateforme** » : désigne la plateforme éditée et exploitée par la Société, via laquelle la Société fournit ses Services et permet notamment la mise en relation entre les Professionnels et les Patients, accessible depuis le Site Internet.
- « **Professionnel** » ou « **Professionnel de santé** » : désigne tout professionnel médical ou paramédical, quelle que soit sa forme d'exercice (personne physique ou personne morale), autorisé à exercer sa profession en France et relevant de la liste des professions de santé telle qu'établie par le Code de la santé publique dans sa quatrième partie « Professions de santé », référencé sur la Plateforme LEMEDECIN.FR et utilisant les Services de la Société.
- « **Questionnaire de pré-consultation** » : désigne le questionnaire à remplir par le Patient dans le cadre de la prise de rendez-vous sur le site ou de Téléconsultation, dans le but de préparer la consultation.
- « **Services** » : désigne l'ensemble des services fournis par la Société sur la Plateforme LEMEDECIN.FR détaillés à l'Article 6.
- « **Site Internet** » : désigne le site Internet accessible à l'adresse <https://lemedecin.fr>
- « **Société** » : désigne la société LEMEDECIN.FR, SAS au capital de 5.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 824 509 632 dont le siège social se trouve 49, rue de ponthieu - 75008 Paris.
- « **Tableau de l'Ordre** » : désigne le tableau comportant les personnes physiques et morales remplissant les conditions légales d'admission à l'ordre de la profession de santé correspondante, et permettant d'exercer cette profession en France.
- « **Consultation par vidéo** » ou « **Téléconsultation** » : désigne une consultation médicale à distance effectuée par vidéo conférence.

- **« Télémédecine »** : désigne « une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figure nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient. Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients » (Article L6316-1 du Code de la santé publique).

« Relèvent de la télémédecine définie à l'article L. 6316-1 les actes médicaux, réalisés à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication. Constituent des actes de télémédecine :

1° La téléconsultation, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation. Les psychologues mentionnés à l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social peuvent également être présents auprès du patient ;

2° La téléexpertise, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient ;

3° La télésurveillance médicale, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la prise en charge de ce patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé ;

4° *La téléassistance médicale, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'assister à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte ;*

5° *La réponse médicale qui est apportée dans le cadre de la régulation médicale mentionnée à l'article L. 6311-2 et au troisième alinéa de l'article L. 6314-1 . » (Article R6316-1 du Code de la santé publique).*

- « **Tiers** » : désigne toute personne physique pour le compte de laquelle un Patient est légalement autorisé à prendre rendez-vous avec un Professionnel sur la Plateforme LEMEDECIN.FR.
- « **Utilisateur** » : désigne tout utilisateur de Services fournis par la Société sur la Plateforme LEMEDECIN.FR.